Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 25.11.2008
Scanné le 25.11.08

Au Grand Conseil du canton de Vaud

08_INT_153

Interpellation – Via Sicura, à quelle sauce les vaudois seront-ils mangés ?

Développement :

La Confédération par la voix de Monsieur le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, a présenté le contenu de son projet "Via Sicura" concernant les mesures qu'entend prendre le Conseil fédéral pour améliorer la sécurité routière dans notre pays. Ce projet poursuit différents objectifs, mais il a principalement pour but de formuler une politique entraînant une amélioration substantielle de la sécurité routière. L'objectif général doit permettre, d'ici à 2010, de réduire le nombre de tués sur les routes du pays, à moins de 300 décès par an. On peut saluer la volonté de nos autorités de s'engager dans la diminution des accidents et des décès. Selon nos autorités fédérales, ce programme devrait être financé par les usagers de la route, selon le principe de causalité.

Le coût de ce plan avoisinera 670 millions de francs, dont 300 millions de francs doivent encore être trouvés en dehors des comptes de la Confédération. Selon le Conseil fédéral, cette somme devrait être financée par l'augmentation de la prime individuelle de responsabilité civile de chaque conducteur, mais également par une participation des cantons équivalents à la moitié des amendes encaissées annuellement par ces derniers.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat compte-t-il s'opposer au système de financement du plan "Via Sicura" proposé par la Confédération ? Si oui, comment ?

2. Est-il normal de priver notre canton de la moitié du montant des amendes encaissées ? D'autre part, en cas d'introduction légale de ce prélèvement complémentaire auprès des cantons, comment l'Etat de Vaud compte-t-il compenser cette perte de revenu ?

3. Quelle(s) mesure(s) le Conseil d'Etat pourrait-il proposer pour compenser l'augmentation probable de 4,25% des primes RC de chaque conducteur, suggérée par la Confédération ?

4. L'encaissement des amendes diffèrent d'un canton à l'autre et le système proposé va péjorer les cantons qui appliquent, à l'exemple du canton de Vaud, une politique sévère en matière de sécurité routière, notre canton entend-il s'opposer à cette spoliation des finances cantonales ?

Lausanne, le 17 novembre 2008

Philippe Ducommun, Député

Souhaite développer